



**Audience de prestation de serment
des commissaires aux comptes
11 juillet 2025 à 11 heures**

**Discours prononcé par Jean-Michel Etcheverry,
Premier président de la cour d'appel de Montpellier**

L'audience est ouverte.

Monsieur le procureur de la République adjoint près le tribunal judiciaire de Montpellier, membre du Conseil supérieur de la magistrature,

Madame l'avocat général près la cour d'appel de Nîmes,

Monsieur le représentant du bâtonnier de l'Ordre des avocats du barreau de Montpellier,

Mesdames et Messieurs qui nous faites l'honneur de votre présence,

La cour d'appel est réunie ce matin pour recevoir, en audience solennelle, le serment de 25 nouveaux commissaires aux comptes.

Monsieur le président de la compagnie régionale des commissaires aux comptes, l'usage en vigueur au sein de cette cour d'appel m'invite à vous donner la parole pour vous permettre de nous présenter vos nouveaux confrères. Je vous en prie.

Mesdames, Messieurs, à l'appel de votre nom, je vous invite à vous lever.

Monsieur ...

Madame ...

Monsieur le procureur général, vous avez la parole pour vos réquisitions.

Mesdames, Messieurs, la cour va à présent recevoir votre prestation de serment.

Il s'agit d'un moment fort de votre vie personnelle qui marque l'aboutissement de longues années d'études puis de stage. Vous pouvez, avec les proches qui vous ont accompagnés ce matin - comme avec ceux sans doute plus nombreux qui vous ont soutenus ces dernières années - partager ce sentiment de fierté, mêlé d'émotion que lorsque, dans quelques instants, il vous faudra lever la main droite et dire « je le jure », vous éprouverez à n'en pas douter.

Oui, vous pouvez être fiers du chemin exigeant que vous avez parcouru, emplis non pas de cette satisfaction personnelle que les années qui passent dissiperont mais de ce sentiment d'accomplissement plus profond, ce composé d'honneur et de responsabilité qui doit être le vôtre au moment où vous embrassez la profession de commissaire aux comptes.

Car la solennité attachée à cette audience est faite pour vous rappeler l'engagement qui est désormais le vôtre.

L'évolution de la réglementation au fil des années, plus singulièrement la volonté que se sont donnés les commissaires aux comptes de réguler au niveau national, sous l'égide de la Haute autorité de l'audit, la discipline de leur profession, a certes distendu les relations entre les commissaires aux comptes et l'institution judiciaire. Pour autant, le fait que vous continuiez de prêter serment devant la cour d'appel érige votre profession au rang de ceux – avocats, notaires, commissaires de justice – que la tradition qualifie parfois d'auxiliaires de justice. Professionnels du chiffre mais aussi et surtout du droit, vous restez – et nous magistrats, du siège comme des parquets ou des tribunaux de commerce, y sommes profondément attachés – en réelle proximité avec l'institution judiciaire.

Proximité institutionnelle, mais aussi proximité territoriale dont, à Montpellier, nous nous réjouissons puisque, à la différence des experts comptables qui, ayant fait le choix de l'Occitanie, ont regroupé leurs instances ordinales à Toulouse, les compagnies régionales des commissaires aux comptes de Montpellier et de Nîmes ont eu l'élégance de se rassembler dans une approche raisonnée de la territorialité dont l'institution judiciaire pourrait bien être avisée de s'inspirer dans son organisation budgétaire.

Gardien de l'intégrité financière des entreprises, le commissariat aux comptes est plus qu'une profession, il est une mission, une mission au service de la confiance, une mission d'intérêt général, une mission régaliennne.

A l'instar de l'institution judiciaire qui ne saurait être réduite à l'image empourprée que votre serviteur peut renvoyer à cet instant même, vous savez mieux que quiconque – vous qui embrassez cette profession – que ce serait se méprendre que de la réduire à la certification des comptes annuels.

Les effets de la loi Pacte et de la réévaluation des seuils de certification continuent de se faire sentir, obligeant la profession à se réinventer en permanence. Plus diversifiées que jamais, ses missions reflètent les attentes croissantes en matière de transparence, de responsabilité et de performance des entreprises.

Conseiller les entreprises dans l'amélioration de leurs processus internes de contrôle et de gestion des risques, les accompagner dans leur transformation ... les jeunes commissaires aux comptes que vous êtes – acteurs de leur temps et de leur génération – auront aussi la responsabilité de certifier les informations des entreprises en matière de durabilité.

Votre profession a suivi ces derniers mois, avec plus d'acuité que d'autres, la transposition de la directive CRSD dont l'application vient d'être reportée de concert par les parlements européen et français.

Alors que, plus que jamais, notre siècle sera climatique ou ne sera pas, les jeunes professionnels que vous êtes savent combien les entreprises européennes auront à perdre à ne pas anticiper les effets du changement climatique.

Passer de la quantification d'une provision à l'appréciation de la contribution au réchauffement climatique n'est pas une mince affaire. C'est l'un des défis, après tant d'autres, que votre profession devra relever.

Mesdames, Messieurs, vous aurez le faire en responsabilité et dans le respect du serment que je vous invite à prêter l'un après l'autre. Ce serment vous honore et vous lie pour toute votre vie professionnelle. Il fait peser sur vous une grande responsabilité, les valeurs qu'il porte doivent vous guider et constituer votre force.

En voici les termes : « ***Je jure d'exercer ma profession avec honneur, probité et indépendance, de respecter et faire respecter les lois*** ».

A l'appel de votre nom, je vous invite à lever la main et à dire « Je le jure ».

Monsieur ...

Madame

La Cour,

- Donne acte à Monsieur le procureur général de ses réquisitions,
- Vous donne acte, Mesdames, Messieurs, de votre prestation de serment,
- Dit que du tout il sera dressé procès-verbal.

L'audience est levée.